

ARMES A SOUS-MUNITIONS

La Lituanie se retire de la convention sur les armes à sous-munitions, armes interdites et illégitimes

Lyon, le 3 mars 2025. La Lituanie se retirera de la Convention sur les armes à sous-munitions le 6 mars 2025. Elle devient le premier État à se retirer de la convention, depuis son adoption en 2008. C'est également une première dans l'histoire des traités de désarmement. Cette décision pourrait ouvrir la voie à une tendance dangereuse, en particulier en période d'inquiétude accrue en matière de sécurité. Handicap International déplore vivement cette décision, et appelle la Lituanie à rejoindre à nouveau la convention.

Une décision alarmante condamnée par Handicap International

HI s'oppose à toute position qui **tenterait de légitimer à nouveau** des armes interdites telles que les armes à sous-munitions ou les mines antipersonnel. Les armes à sous-munitions sont des **armes indiscriminées**, qui ne font pas de distinction entre les combattants et les civils. D'après le dernier rapport de l'Observatoire des armes à sous-munitions, la **grande majorité des victimes sont des civils** (93 %), dont de nombreux enfants.

« Les bombes à sous-munitions ne sont pas des armes précises. Elles peuvent frapper une zone aussi large qu'un terrain de football. Si vous visez un dépôt militaire, vous frappez inévitablement les maisons environnantes. »

Gary Toombs, spécialiste de la réduction de la violence armée chez HI

La décision de la Lituanie participe à l'inversion de la tendance mondiale, observée ces 30 dernières années, en faveur de l'interdiction des armes indiscriminées telles que les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions.

En tant que membre fondateur de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel - Coalition contre les armes à sous-munitions (ICBL - CMC), HI appelle enfin les États parties à réaffirmer **leur ferme engagement en faveur de la Convention et de la stigmatisation des armes à sous-munitions**.

« La décision de la Lituanie ouvre la voie à une tendance dangereuse, car elle pourrait encourager d'autres États à reconsidérer leurs engagements à l'égard des traités de désarmement humanitaire, en particulier en période d'inquiétude accrue en matière de sécurité. La Convention d'Oslo, doit être défendue, et nous appelons les États parties à réaffirmer leur engagement ferme envers cette norme. La convention s'est avérée efficace pour protéger les civils contre cette arme aveugle. »

Alma Taslidžan - Responsable du plaidoyer de HI pour le désarmement et la protection des civils, et présidente du conseil d'administration d'ICBL.

Le contexte et le processus de retrait

Le Parlement lituanien a voté pour confirmer la décision du gouvernement de se retirer de la Convention sur les armes à sous-munitions **le 18 juillet 2024**. Le processus de retrait a commencé lorsque la Lituanie a officiellement notifié aux Nations unies son intention de se retirer le 6 septembre 2024. Conformément aux règles de la convention, le retrait prend effet six mois après la notification, ce qui fixe la date effective au **6 mars 2025**.

Après le retrait de la Lituanie, il restera **123 États au total engagés** au respect des objectifs de la Convention sur les armes à sous-munitions.

La décision de la Lituanie intervient à un moment où **la stigmatisation de ces armes a été affaiblie : des armes interdites, comme les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel**, ont été largement utilisées dans des conflits tels que **l'Ukraine et la Syrie**, causant de nombreuses victimes et souffrances parmi les civils. Elle fait également suite à la **décision des États-Unis de livrer des armes à sous-munitions** à l'Ukraine en 2023.

Le raisonnement derrière cette décision

La Lituanie a déclaré que son retrait était fondé sur des **considérations de sécurité**, en particulier à la lumière des actions de la Russie en Ukraine. HI condamne tout raisonnement fondé sur la **sécurité nationale**, sans aucune considération **pour la protection des civils**, et dénonce les arguments selon lesquels l'utilisation d'armes à sous-munitions constitue une valeur ajoutée militaire et un puissant moyen de dissuasion.

Les armes à sous-munitions ont été interdites par la majorité des États du monde pour une bonne raison : elles **ne peuvent pas faire la distinction** entre les civils et les combattants. Elles laissent, en outre, un **héritage mortel** de munitions non explosées qui menacent les communautés pendant des décennies, car jusqu'à 40 % de ces armes n'explosent pas à l'impact et laissent des terres contaminées sur de très grandes surfaces,

Contester la prétendue valeur ajoutée militaire des armes à sous-munitions

Plusieurs analyses remettent en question la valeur ajoutée militaire des armes à sous-munitions, par exemple :

_ lors du conflit du Kosovo (1998-1999), le ministère britannique de la défense a constaté que l'utilisation d'armes à sous-munitions n'était pas adaptée au terrain et qu'il aurait été préférable de frapper avec précision des véhicules isolés ;

_ pendant la guerre du Golfe de 2003, les forces américaines ont dû interrompre leur progression en raison du risque de faire exploser leurs propres sous-munitions qu'ils avaient larguées et qui n'avaient pas explosé. Environ 100 soldats et 100 démineurs ont été blessés par ces sous-munitions ;

_ après la guerre du Golfe, la troisième division d'infanterie de l'armée américaine a considéré un type d'armes à sous-munitions (DPICM) comme « nulles » et des « reliques » de la guerre froide.¹

A propos de Handicap International

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis 40 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

/ Contact presse

Clara Amati

M. 06 98 65 63 94

M. c.amati@hi.org

¹ <https://humanitariandisarmament.org/2024/10/04/the-convention-on-cluster-munitions-under-pressure-states-parties-reaction-to-the-lithuanian-withdrawal/>